

# CHARTRE D'UTILISATION DE LA CYBERTHEQUE

La Cyberthèque est un service de documentation qui offre l'accès aux ressources Internet, dans le cadre scolaire. Chaque élève est le bienvenu. Il lui est cependant demandé de respecter quelques règles de bonne conduite. L'accès à Internet reste un privilège et non un droit.

- Pour accéder à la Cyberthèque, l'élève doit déposer sa carte d'élève ou sa carte de bibliothèque à l'entrée.
- L'élève s'engage à respecter les "Directives relatives à l'utilisation des ressources informatiques" de l'Ecole.
- La consultation des sites encourageant la violence et les atteintes à la dignité humaine est strictement interdite.
- Les postes à disposition sont dédiés en priorité au travail scolaire.
- Les jeux sont interdits sur l'ensemble des PCs de la Cyberthèque
- Le téléchargement sur support externe (clé USB, CD, DVD) est autorisé, tout en respectant le droit d'auteur.
- Chaque élève utilisant un ordinateur peut être contrôlé à distance.
- La consommation de boisson et de nourriture, de même que l'utilisation de téléphones portables est interdite.
- L'élève s'engage à respecter le matériel et à laisser sa place de travail propre en partant.

**En cas de non-respect de ces directives, l'élève devra quitter la Cyberthèque immédiatement. La direction sera prévenue.**

